

## **Tableau d'évaluation de l'action** – Axe 4 : Lutte contre la précarité énergétique

A transmettre au plus tard le 15 juillet 2023 puis le 15 janvier 2024

Intitulé de l'action							
Nom de l'association porteuse :							
Date de démarrage de l'action :							
Fréquence de mise en œuvre :							
Lieux d'intervention :							
Le public :  Nombre de participants	Typologie:						
	Age	Hommes	Femmes	Situation Familiale	Hommes	Femmes	
	15 - 24 ans			Seul(e)			
	25 – 49 ans			En couple sans enfant			
	50 à 64 ans			En couple avec enfant			
				Famille Monoparentale			
	Statut d'occupation de la résidence principale	Hommes	Femmes				
	Hébergé						
	Locataire du parc public						
	Locataire du parc Privé						
	Propriétaire						
Coût de l'action rapporté au ménage :		•					

Schéma de la procédure de mise en œuvre :	
Difficultés rencontrées :	
Perspectives d'amélioration et/ou évolution:	
Bilan qualitatif: (nombre de ménages en situation de mobilisation, personnalisation de l'accompagnement, confiance, retour à l'autonomie, réorientation, dynamique partenariale, professionnalisme des référents, degré d'adéquation avec le droit commun)	